

Les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres conditions générales et ne peuvent être modifiées que par des conditions particulières préalablement et expressément acceptées par écrit par Kasoo. Toute commande d'une action de formation, d'une prestation ou de tout autre service implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions générales de vente.

1 | Définitions

Client : co-contractant de Kasoo

Contrat : contrat de prestation ou convention de formation professionnelle conclue entre Kasoo et le Client. Cette convention peut prendre la forme d'un contrat en bonne et due forme, d'un bon de commande émis par le Client et validé par Kasoo ou d'une facture établie pour la réalisation des actions de formation professionnelle.

Prestation : toute action de formation, conseil, communication, etc., réalisées par Kasoo.

2 | Déclaration préalable du client

Le Client déclare avoir bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Kasoo sur l'ensemble des dimensions de la Prestation lui permettant de s'assurer de l'adéquation de la Prestation à ses besoins.

3 | Report / annulation d'une prestation

En cas d'annulation ou de report de la Prestation, l'entreprise s'engage à participer aux frais engagés par Kasoo. Cette participation varie en fonction de la date de report ou d'annulation de l'action de la façon suivante :

- 40 % du montant HT, si l'annulation intervient entre le 20ème et le 11ème jour ouvré inclus précédant la date de démarrage de la Prestation,
- 60 % du montant HT, si l'annulation intervient entre le 10ème jour et le 4ème jour ouvré précédant la date de démarrage de la Prestation,
- 100 % du montant HT, si l'annulation intervient entre le 3ème jour ouvré et le jour de démarrage de la Prestation.

Kasoo devra être tenu informé par e-mail ou par courrier suivi de toute demande de report ou d'annulation de la Prestation.

Kasoo se réserve la possibilité d'annuler, de reporter ou de modifier le contenu de sa Prestation ou les animateurs, tout en respectant la qualité initiale des actions planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable.

4 | Facturation et règlement

Prix

Le prix figure sur le Contrat signé par le Client. Il est exprimé en euros hors taxes et est à majorer du taux de TVA en vigueur.

Toute remise antérieurement accordée peut être modifiée lors de chaque nouvelle commande.

Sauf mention contraire indiquée sur le Contrat, dès lors qu'un déplacement est nécessaire, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, matériel vidéo, matériel pour workshop...) sont facturés en sus.

Facturation

Les factures émises par Kasoo sont payables comptant, au plus tard à la date d'échéance figurant sur celles-ci, par virement bancaire.

En outre, en cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-6, alinéa 12 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

Règlement par un Opérateur de Compétences

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si Kasoo n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

5 | Obligations et Responsabilité de Kasoo

Kasoo s'engage à fournir la Prestation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, Kasoo n'est tenue qu'à une obligation de moyens. En conséquence, la responsabilité de Kasoo envers le Client est limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. En tout état de cause, la responsabilité de Kasoo ne pourra être recherchée que sur la base d'une faute prouvée et directe ; cette responsabilité ne saurait excéder 50 % du montant total de la Prestation payé par le Client. Dans tous les cas, la responsabilité de Kasoo est exclue en cas de force majeure.



6 | Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- payer le prix de la Prestation ;
- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à Kasoo, sans l'accord écrit et préalable de Kasoo ;
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des Prestations, sans l'accord écrit et préalable de Kasoo.

Dans le cadre des formations en présentiel, tout stagiaire reste, pendant la durée du stage, sous la responsabilité juridique de son employeur. En cas de non-application du règlement intérieur de Kasoo par le stagiaire, mettant en péril sa propre sécurité ou celle des autres stagiaires, Kasoo se réserve le droit d'exclure le stagiaire de la formation. Dans ce cas le coût du stage reste facturé totalement à l'entreprise.

Lorsqu'il s'agit d'une formation sur-mesure, le règlement intérieur de l'entreprise prévaut et les convocations seront réalisées par le client. Le règlement intérieur Kasoo est disponible sur le lien suivant.

Le client assure remplir les conditions d'accueil des personnes à mobilité réduite et de mettre à disposition à minima : connexion wifi, vidéoprojecteur, paperboards et ses feutres (pour les actions en présentiel).

Le client assure avoir spécifié à Kasoo toutes personnes ayant des besoins particuliers. Pour toutes questions traitant de l'égalité des chances, du handicap et de l'ingénierie pédagogique, veuillez contacter : cindy@kasoo.fr.

7 | Confidentialité et Propriété Intellectuelle

Kasoo s'interdit de divulguer les informations qui lui auront été communiquées par le Client et stipulées expressément confidentielles.

De son côté, le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de Kasoo que pour les fins stipulées à la commande.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du Contrat. Ce principe admet l'exception de l'Article 9 « Communication ».

Kasoo détient les droits intellectuels afférents aux Prestations qu'elle dispense. La totalité des supports, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande ne peuvent être utilisés dans un autre contexte que celui de la Prestation délivrée par Kasoo, et qui fait l'objet du Contrat.

Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux Prestations de Kasoo ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de Kasoo. Le Client est responsable du respect des droits d'auteur et des droits de propriété de Kasoo auprès de son personnel ; à ce titre, le Client s'engage à prendre, à l'égard de son personnel et de toute personne extérieure, qui aurait accès aux Prestations, toutes les mesures nécessaires pour assurer le secret, la confidentialité et le respect de ces droits.

Le participant et le Client n'ont pas le droit, sauf accord préalable de Kasoo :

- d'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales ;
- de désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle ;
- de vendre, louer et/ou prêter le support de formation ;
- d'utiliser à d'autres fins que la Prestation le support associé.

8 | Protection des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation des Prestations, Kasoo est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin des Prestations. Ces derniers s'engagent au nom de Kasoo à ne pas utiliser ou diffuser les données à utiliser / commercialiser pour un usage autre que celui défini dans la Prestation.

En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de Kasoo, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer Kasoo, en écrivant à l'adresse suivante : hello@kasoo.fr.

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, Kasoo s'engage dans le cadre de l'exécution de ses Prestations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées.

9 | Communication

Le Client autorise expressément Kasoo à mentionner son nom, son logo, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans la liste de ses références dans l'ensemble des documents commerciaux et communication web de Kasoo dans le but d'une communication externe comme interne.

10 | Dispositions diverses

10.1 | Le Client autorise Kasoo à sous-traiter tout ou partie des prestations objet des présentes.

10.2 | Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative à la Prestation est remise sur des supports dématérialisés.

11 | Loi applicable et juridiction

En cas de litige portant sur la validité, l'interprétation ou l'exécution du contrat, les Parties conviennent de s'en remettre à la sentence d'un arbitre désigné d'un commun accord.

Faute d'accord sur la désignation de cet arbitre, le tribunal de commerce de Lyon sera seul compétent.

Mise à jour le 21/12/2021

